



Commission départementale de la consommation des espaces agricoles de la Savoie



Compte-rendu de la séance du

8 novembre 2013

La commission départementale de la consommation des espaces agricoles (CDCEA) s'est réunie à la DDT de la Savoie le 8 novembre 2013, sous la présidence de Jean-Pierre LESTOILLE, directeur de la direction départementale des territoires, représentant Monsieur le Préfet de la Savoie.

Assistaient à cette réunion en tant que membres de la CDCEA :

- ✓ Mme Aurélie ROY, chef du SPAT / DDT de la Savoie
- ✓ M. Jean-François DUC, maire de La Trinité
- ✓ M. Cédric LABORET, Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc
- ✓ M. Jean-Marc GUIGUE, président FDSEA des Savoie
- ✓ M. Michel CHAMBE, confédération paysanne de la Savoie
- ✓ M. Jean-Noël BLARD, coordination rurale de la Savoie
- ✓ M. Julien BUFFET, syndicat des jeunes agriculteurs de la Savoie
- ✓ M. Jacques BURGUBURU, propriétaire agricole siégeant à la CDOA
- ✓ M. André COLLAS, vice-président de la FRAPNA

Membres excusés ayant donné mandat :

- ✓ M. Xavier TORNIER, vice-président SCoT Arlysère (mandat à Jean-François DUC)
- ✓ M. Robert MONDOT, représentant de l'association UFC Que choisir (mandat à André COLLAS)

Membres de la CDCEA excusés :

- ✓ M. Lionel MITHIEUX, vice-président du conseil général de la Savoie
- ✓ M. Gilles FLANDIN, maire de Les Chapelles
- ✓ M. Philippe ROUHETTE, représentant la chambre interdépartementale des notaires

Personnes présentes non membres de la commission :

- ✓ Mme Émilie BERGER, services de la Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc
- ✓ M. Pierre BARDAGOT, services de la FDSEA des Savoie
- ✓ MM. Jean-Yves CLOS-ARCEDUC et Jérôme DUPRAZ, conseil général de la Savoie
- ✓ M. Éric FOLIO, sous-préfecture d'Albertville
- ✓ Mmes Bénédicte BERNARDIN et Nicole BRESSAN, SPADR / DDT de la Savoie
- ✓ Mme Martine GIRARD, DDT chef de l'unité SPAT/APU
- ✓ M. Jacques LAFON, DDT/SPAT/AU/secteur Tarentaise
- ✓ M. Eric VALLA et Mme Cécile DUVERT, SePT
- ✓ Mmes Anne MISSERI et Monique ROSSET, CETE
- ✓ Mme Sophie TERRIER, conseil régional Rhône-Alpes

Personnes non membres de la commission excusées :

- ✓ M. Philippe POURCHET, directeur de l'EPFL de la Savoie
- ✓ M. Emmanuel LAPERRIERE, directeur de la SAFER Savoie
- ✓ M. Edouard SIMONIAN, conseiller régional Rhône-alpes

Ordre du jour

N°	Dossiers soumis à examen	Rapporteur	Personnes invitées	Heure prévisionnelle
1	Observatoire départemental du foncier	DDT et CETE		9 h 00
2	PLU Saint Jean de Couz	DDT	M. Le Maire	10 h 30
3	PLU Saint Léger	DDT	M. Le Maire	11 h 00
4	PLU La Léchère	DDT	M. Le Maire	11 h 30

Création d'un observatoire départemental du foncier

Restitution des besoins exprimés par les partenaires, réflexion collégiale et débat sur le contenu de l'observatoire

Mesdames MISSERI et ROSSET, du CETE de Lyon missionné par la DDT dans l'objectif de la construction d'un observatoire partenarial du foncier en Savoie, présentent la restitution des besoins exprimés par les partenaires rencontrés lors de la première phase de l'étude.

La présentation a porté sur :

- le contexte national et régional (observatoire national mis en place depuis mi-avril 2013, observatoire régional en cours de construction)
- les attentes des partenaires (9 partenaires rencontrés : chambre d'agriculture, SMAPS/SCoT de l'Avant Pays Savoyard, APTV/SCoT Tarentaise Vanoise, Arlysère/SCoT, Métropole Savoie/SCoT, CA Chambéry Métropole, PNR des Bauges, conseil général de la Savoie, MDP)
- l'observation existante (de nombreuses productions existantes sur le département, mais trop sectorielles et peu de possibilité de croisement des données),

permettant d'engager une discussion collégiale, afin que notamment les membres de la commission se positionnent sur leurs besoins et leurs attentes.

La DDT, représentée par Eric VALLA et Cécile DUVERT, fait état des éléments de connaissance dont elle dispose sur le foncier :

- relatifs à l'évolution de la tâche bâtie et de la tâche urbaine à l'échelle communale, avec pour exemple une application à la commune d'Aiton ;
- sur les zones d'activités économiques ;
- sur la consommation de terres agricoles par photointerprétation (Spot Théma sur Métropole Savoie) et utilisation du registre parcellaire graphique.

Les points (ou questions) suivants émergent de ces échanges :

- il conviendrait d'étendre l'observation aux territoires limitrophes pour avoir une vision plus pertinente ; l'observatoire régional pourra y contribuer ;
- partager les indicateurs, pour nourrir l'analyse des projets de PLU, mais comment ?
- disposer d'un socle d'information commun aux différents SCOT tout en leur conservant une autonomie dans le choix de leurs outils de suivi et d'évaluation : l'observatoire a vocation à fédérer les initiatives et pas à s'y substituer ni les entraver ;
- importance de définir l'objectif recherché pour le choix des indicateurs ;
- importance de mutualiser les données et coordonner les actions pour éviter les doublons et enrichir l'observatoire (trouver des synergies manquantes aujourd'hui) ;
- comment prendre également en compte la valeur agronomique des terres ?
- importance de l'analyse qualitative (densité d'emploi par exemple) de l'utilisation du foncier économique ;
- l'observatoire permettra-t-il de différencier les types de foncier pour le bâti « logement » et « activité », les domaines skiables ?
- nécessité d'associer l'EPFL et la SAFER ;
- travailler interdépartemental Savoie et Haute Savoie ;
- nécessité de rendre les données produites par les différents acteurs facilement accessibles pour le travail de la commission (et autres) ;
- il serait opportun de valoriser et communiquer sur les outils d'observation existants.

En conclusion : suite de la démarche

L'analyse réalisée par le CETE et les expressions recueillies en commission confirment l'opportunité de constituer un observatoire à l'échelle de la Savoie permettant de mieux valoriser les travaux existants, d'harmoniser les approches, de partager la connaissance et de mutualiser les moyens sur une base partenariale.

Le CETE conclura fin 2013 sa mission par la rédaction d'un projet de feuille de route de l'observatoire définissant la maîtrise d'ouvrage, les partenaires, le périmètre, l'échelle, les options retenues, les étapes, ...

AVIS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE CONSOMMATION
DES ESPACES AGRICOLES DE LA SAVOIE
SUR LE PROJET DE PLU ARRETE DE SAINT JEAN DE COUZ
(Art L 123-6 du code de l'urbanisme)



Dossier n° 1 : PLU de SAINT JEAN DE COUZ

Rapporteur : DDT

Dossier examiné en présence de : M. Gérard PAULUS, maire

La commission départementale de consommation des espaces agricoles de la Savoie, réunie le 8 novembre 2013 à Chambéry, a examiné le projet de PLU de la commune de Saint Jean de Couz, arrêté par délibération du 11 septembre 2013 et reçu en préfecture le 18 septembre 2013.

L'élaboration du PLU a été motivée par la volonté de valoriser et d'optimiser l'usage du bâti existant, de privilégier le principe de continuité de l'urbanisation sur le chef-lieu et les hameaux, de préserver la richesse environnementale et de se protéger des nuisances, ainsi que par la nécessité d'intégrer les travaux du SCOT de l'Avant-Pays Savoyard et les dispositions de la charte du Parc Naturel Régional de Chartreuse.

Le projet de PLU de Saint Jean de Couz n'appelle pas de question particulière sur la prise en compte de l'agriculture ; la consommation d'espace reste modeste et n'impacte pas le potentiel agricole du territoire.

Appelée à se prononcer, la commission émet un avis globalement favorable à l'unanimité au projet de PLU de Saint Jean de Couz.

Chambéry, le 19 NOV 2013
Pour le préfet,
son représentant à la CDCEA,

Jean-Pierre LESTOILLE

AVIS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE CONSOMMATION
DES ESPACES AGRICOLES DE LA SAVOIE
SUR LE PROJET DE PLU ARRETE DE SAINT LEGER
(Art L 123-6 du code de l'urbanisme)



Dossier n° 2 : PLU de SAINT LEGER

Rapporteur : DDT

Dossier examiné en présence de : M. Patrice OLIOT, maire

La commission départementale de consommation des espaces agricoles de la Savoie, réunie le 8 novembre 2013 à Chambéry, a examiné le projet de PLU de la commune de Saint Léger, arrêté par délibération du 06 juillet 2013 et reçu en préfecture le 17 septembre 2013.

L'élaboration du PLU a été prescrite par délibération du 15 mai 2003 et le projet a été arrêté le 4 juillet 2013.

Cette élaboration assez longue s'explique notamment au regard d'une problématique quantitative sur l'eau potable. En effet, une baisse conséquente de débit sur la source du Merle a amené la commune à revoir son projet d'urbanisation en renonçant à toute extension de l'enveloppe urbaine actuelle. De plus, l'analyse du potentiel de réhabilitation et du remplissage des dents creuses, montre que cette enveloppe est largement suffisante à satisfaire un accueil de population modéré.

Le rapport de présentation et le PADD fixent clairement les objectifs d'un développement urbain maîtrisé et de la préservation des espaces à potentiel agricole.

Le volet agricole est particulièrement bien développé, et pris en compte dans la justification des choix communaux de développement.

Bien que modeste l'agriculture contribue à l'économie communale.

Appelée à se prononcer, la commission émet un avis globalement favorable à l'unanimité au projet de PLU de Saint Léger.

Chambéry, le 19 NOV. 2013
Pour le préfet,
son représentant à la CDCEA,

Jean-Pierre LESTOILLE

**AVIS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE CONSOMMATION
DES ESPACES AGRICOLES DE LA SAVOIE
SUR LE PROJET DE PLU ARRETE DE LA LECHERE
(Art L 123-6 du code de l'urbanisme)**



Dossier n° 3 : PLU de LA LECHERE

Rapporteur : DDT

Dossier examiné en présence de : MM. Les maires délégués de Celliers et de Naves, cabinet EPODE

La commission départementale de consommation des espaces agricoles de la Savoie, réunie le 8 novembre 2013 à Chambéry, a examiné le projet de PLU de la commune de La Léchère, arrêté par délibération du 05 juillet 2013 et reçu en préfecture le 21 août 2013.

La Léchère est une commune atypique, issue de la fusion de 6 communes associées : Notre Dame de Briançon, Petit Coeur, Pussy, Doucy, Celliers et Naves.

L'agriculture tient une place importante sur le territoire communal, avec 40 exploitants agricoles dont 22 ont leur siège sur la commune.

La surface agricole utilisée déclarée à la PAC, avec 3 175 ha, représente plus de 30 % de la superficie de la commune. La superficie pastorale, quant à elle représente plus de 35 % du territoire.

La superficie agricole est exclusivement constituée de prairies permanentes destinées à l'élevage et à la production laitière pour la fabrication de l'AOC Beaufort. Le respect du cahier des charges de cette AOC nécessite de veiller particulièrement à la préservation des prairies de fauche dans une commune où la topographie défavorable ne permet pas une mécanisation systématique des terres.

Sur la base d'une étude réalisée par la Chambre d'Agriculture en 2008, le rapport de présentation décrit l'activité agricole de manière succincte et incomplète.

Un des objectifs affichés par la commune est de pérenniser l'activité agricole. Cet objectif est repris dans l'orientation n°4 du PADD visant à préserver les tenements agricoles et à protéger les sièges d'exploitation.

Le débat qui a suivi la présentation du projet a essentiellement porté sur le manque de cohérence du projet communal (le potentiel d'urbanisation concerne plusieurs secteurs sur chacune des communes associées) et la surconsommation de terres à forte valeur agronomique au regard principalement de l'autonomie fourragère pour l'AOC Beaufort.

A l'issue des débats, appelée à se prononcer, la commission émet à l'unanimité un avis globalement défavorable au projet de PLU arrêté au regard de la consommation du foncier agricole, au motif :

- le projet communal n'est pas suffisamment motivé et il conduit à une consommation d'espaces agricoles à enjeux qui n'apparaît pas justifiée. Il n'apparaît pas être construit sur un projet cohérent à l'échelle du territoire communal et se traduit notamment par des ouvertures à l'urbanisation sur tous les hameaux, sans aucune hiérarchisation.

Il est proposé à la commune de La Léchère une réunion conjointe associant la DDT et la Chambre d'Agriculture afin d'aborder des pistes d'amélioration relatives au projet de développement communal.

Chambéry, le 19 NOV. 2013
Pour le préfet, son représentant à la CDCEA,

Jean-Pierre LESTOILLE

Quelques informations « CDCEA »

- ✓ La prochaine CDCEA se réunira le mardi 27 novembre 2013 à partir de 15 heures, à la préfecture de la Savoie, lors de laquelle sera examiné le projet de SCOT arrêté de l'Avant-Pays Savoyard.
- ✓ Le projet de PLU de la commune de ESSERTS-BLAY (dans le périmètre du SCOT Arlysère) a été arrêté le 19 septembre 2013 (dossier reçu à la préfecture le 4 novembre 2013). Ce dossier sera examiné à la commission du 10 janvier 2014.

Chambéry, le 19 NOV. 2013
Pour le préfet,
son représentant à la CDCEA,

Jean-Pierre LESTOILLE

